



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 37733

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les médecins scolaires. En effet, on compte seulement 2 000 médecins scolaires en France (dont 38 % de vacataires), soit un pour 7 000 élèves. Or, selon les normes officielles, il devrait y en avoir un pour 5 000 élèves. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement.

Texte de la réponse

Lors de la dernière rentrée scolaire, les effectifs de médecins ont été renforcés par 30 emplois créés en loi de finances 1999. Il convient de rappeler que depuis la prise en charge de la médecine scolaire par l'éducation nationale, intervenue le 1er janvier 1991, le potentiel global de ce service en personnels titulaires, contractuels et vacataires a progressé de plus de 35 %, et le taux moyen d'encadrement, qui était en 1990 d'un médecin pour 8 300 élèves, est actuellement d'un pour 6 290. Cet effort budgétaire est poursuivi en 2000 par la création de 10 emplois supplémentaires. Comme l'a indiqué la ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire, l'amélioration des conditions d'accueil, d'écoute et de soin des élèves, et notamment des jeunes en difficulté, implique un renforcement progressif des effectifs de médecins de l'éducation nationale, mais également une meilleure utilisation du potentiel existant et la participation accrue de la médecine de ville et des services hospitaliers. A cet effet, des crédits de vacations spécifiques sont prévus dans la loi de finances 2000 pour permettre la rémunération de médecins associés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37733

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6643

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 874